



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/917  
S/17296  
21 juin 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
Point 25 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE ;  
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE  
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 21 juin 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte du communiqué No 28 publié par le Service de l'information et de la presse de la Présidence de la République du Nicaragua le 17 juin 1985 (voir annexe) à propos de la récente décision de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires destinés aux forces mercenaires organisées, armées et entraînées par la CIA, dont l'objectif est de renverser notre gouvernement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour de la trente-neuvième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

ANNEXE

Communiqué No 28 publié par le Service de l'information et de  
la presse de la Présidence du Nicaragua le 17 juin 1985

La récente décision du Congrès des Etats-Unis d'approuver l'octroi de 27 millions de dollars aux forces mercenaires organisées, entraînées, armées et dirigées par le Gouvernement américain constitue une mesure qui aggrave sérieusement la crise régionale et accroît les risques d'intervention militaire directe des Etats-Unis contre le Nicaragua.

Cette décision du Congrès américain d'appuyer la politique belliciste et interventionniste prônée par le président Ronald Reagan constitue une violation flagrante des principes et règles fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA) ainsi que des obligations internationales des Etats-Unis.

La fourniture de nouveaux crédits aux forces mercenaires signifie qu'il a été décidé de procéder à une nouvelle escalade dans l'agression contre le Nicaragua et de faire échouer tous les efforts visant à résoudre pacifiquement la crise en Amérique centrale et notamment ceux des pays membres du Groupe de Contadora.

Cette escalade de la guerre d'agression a obligé le Gouvernement nicaraguayen à suspendre les mesures unilatérales qu'il avait adoptées pour démontrer qu'il est de bonne foi et entièrement disposé à respecter les accords susceptibles d'être conclus dans le cadre du processus de négociation de Contadora.

Dans cet objectif, le Gouvernement nicaraguayen avait décrété un moratoire unilatéral sur l'achat de nouveaux armements défensifs et le retrait d'un pourcentage considérable des conseillers étrangers qui collaborent avec lui.

La décision du Congrès des Etats-Unis ouvre un nouveau chapitre dans la guerre illégale et immorale que le Gouvernement des Etats-Unis mène contre le Nicaragua. Ce fait vient s'adjoindre à la provocation de la CIA consistant à alimenter des conflits artificiels avec les pays voisins, comme cela a été récemment le cas au Costa Rica.

La poursuite des manoeuvres militaires des Etats-Unis au Honduras témoigne de du maintien de l'occupation de ce pays et prouve également la volonté des Etats-Unis d'accroître les tensions dans la région, afin d'envahir le Nicaragua avec leurs troupes.

La volonté de l'Administration Reagan de faire échouer le processus négociateur de Contadora est clairement exprimée dans le document du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, daté du 20 octobre 1984, dans lequel la décision des Etats-Unis de ne pas permettre la signature d'accords qui ne tiendraient pas pleinement compte des prétendus "intérêts" des Etats-Unis apparaît nettement.

Cette nouvelle situation qui menace la paix et la sécurité des pays de la région impose que le Groupe de Contadora se fixe comme objectif primordial de contenir l'escalade militaire dont le Gouvernement des Etats-Unis a pris l'initiative à l'encontre du Nicaragua.

Face à tout cet ensemble de menaces et d'actions, au nombre desquelles figure déjà incontestablement la possibilité réelle d'une invasion militaire directe des troupes des Etats-Unis contre le Nicaragua, aucun processus ne pourra progresser.

Il est nécessaire que le Groupe de Contadora adopte des mesures concrètes pour examiner et résoudre les problèmes spécifiques, afin d'éviter un conflit militaire généralisé en Amérique centrale et l'échec de sa gestion pacificatrice. Dans le cadre de ces actions urgentes, il faudrait notamment réviser l'ordre du jour et les méthodes de travail des réunions de plénipotentiaires qui se sont tenues jusqu'à présent au Panama, afin d'axer ces efforts vers les problèmes concrets qui aggravent la crise régionale.

Dans le cadre de sa politique de plein appui au Groupe de Contadora, le Gouvernement nicaraguayen a décidé d'envoyer une délégation de haut niveau, dirigée par le vice-président M. Sergio Ramírez Mercado, en Colombie, au Mexique, au Panama et au Venezuela afin d'avoir, avec les autorités de ces pays amis, des entretiens sur l'escalade agressive des Etats-Unis et les formules et mesures de paix que le Groupe de Contadora pourrait promouvoir. De même, il a invité le Groupe de Contadora à envoyer une délégation dans le secteur du Rio San Juan de prendre connaissance sur le terrain des preuves des agressions et provocations contre le Nicaragua.

Le Nicaragua réitère sa volonté de signer le manifeste de paix de Contadora du 7 septembre 1984 - manifeste qui ne doit pas être modifié quant au fond.

-----